Certifié conforme par le président

FIDUCIAIRE CHAFII AUDIT

Société par actions simplifiée unipersonnelle
d'expertise comptable
Au capital de 1 005 euros
Siège social : 77 Quai du Maréchal Joffre
92400 COURBEVOIE
SIREN : 817 440 555 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 16 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six

Le seize Février à 10h00,

Au siège de la société **FIDUCIAIRE CHAFII AUDIT** : 77 Quai du Maréchal Joffre – 92400 COURBEVOIE.

L'actionnaire unique de la société **FIDUCIAIRE CHAFII AUDIT** s'est réuni en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.

Est présent :

HOLDING FIDUCIAIRE CHAFII

Représentée par Monsieur Nima CHAFII GOLPAYEGANI.....1 005 actions

Total des actions .....1 005 actions

Total des actions présentes ou représentées : 1 005 actions sur les 1 005 actions composant le capital social.

En vertu de pouvoirs annexés au présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nima CHAFII GOLPAYEGANI, actionnaire et président.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

NC

- **Changement de l'objet social de la société par activité expertise comptable**
- **Changement de la raison sociale de la société par ACCKIN**

Après échange de vues et personne de demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'actionnaire unique décide de changer l'objet social de la société par « activité d'expertise comptable ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'article 2 des statuts est ainsi modifié.

ARTICLE 2 : OBJET SOCIAL

- **Suite au PV AGE changement d'objet social en date du 16 Février 2026, l'activité de la société devient comme suit :**

La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'actionnaire unique décide de changer la raison sociale de la société par ACCKIN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'article 3 des statuts est ainsi modifié :

ARTICLE 3 : DENOMINATION SOCIALE & NOM COMMERCIAL

La dénomination sociale est : **FIDUCIAIRE CHAFII AUDIT**

Tous actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots «Société par actions simplifiée unipersonnelle » ou des initiales «S.A.S.U» et de l'énonciation du capital social.

- **Suite au PV AGE changement de la dénomination sociale en date du 16 Février 2026,**

La dénomination sociale est : ACCKIN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée des actionnaires confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire

HOLDING FIDUCIAIRE CHAFII
Représentée par Monsieur Nima CHAFII GOLPAYEGANI
Actionnaire & Président

